



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MARNE



Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France

Unité Territoriale Eau
Axe Paris Proche Couronne

Cellule Police de l'Eau
Territoriale

Pôle Champagne

Nos réf. : MA/JS/LC/DRIEEPCH172/2012

Vos réf. : Courriel du 28 août 2012

Affaire suivie par : Joël Schlosser – Laura Caruso

Tél. 03 26 79 72 35 – Fax : 03 26 79 72 44

Courriel : joel.schlosser@developpement-durable.gouv.fr

Courriel : pch.cpet.ut-eau.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

Paris le 13 septembre 2012

L'adjoite au chef de l'unité

à

Direction départementale des territoires
de la Marne
Service Eau, Environnement
Préservation des Ressources
Cellule Politique de l'Eau
40 boulevard Anatole France
BP 60554
51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex

Objet : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux "Aisne Vesle Suipe" - Demande d'avis

PJ :

Par courriel du 28 août 2012, vous sollicitez l'avis de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France, sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux "Aisne Vesle Suipe", validé le 30 mai 2012 par la Commission Locale de l'Eau.

Les objectifs, les orientations et les dispositions opérationnelles du S.A.G.E. découlent des six grands enjeux du territoire définis par la Commission Locale de l'Eau :

- la gestion quantitative de la ressource en période d'étiage,
- l'amélioration de la qualité des eaux souterraines,
- l'amélioration de la qualité des eaux superficielles,
- la préservation et la sécurisation de l'alimentation en eau potable,
- la préservation et la restauration de la qualité des milieux aquatiques et humides,
- les inondations et le ruissellement.

Copie à :



Certificat A1607
Champ de certification
disponible sur demande

Conformément au code de l'environnement, le S.A.G.E. a fait l'objet d'une évaluation environnementale, avec analyse des effets prévisibles des différentes orientations retenues. Cette analyse a montré que les effets sont essentiellement positifs.

Quelques points de vigilance ont cependant été soulevés, notamment :

- la prise en compte du potentiel hydroélectrique et de l'intérêt patrimonial des ouvrages hydrauliques lors de leur aménagement,
- la prise en compte de la pollution des sols pour les projets comprenant une solution d'infiltration des eaux pluviales,
- la prise en compte de l'impact paysager des aménagements.

Le programme du S.A.G.E. aura un impact global positif sur l'eau et les milieux aquatiques, tout en prenant en compte les autres domaines environnementaux. Par conséquent, l'Unité Territoriale Eau de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France, émet un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux "Aisne Vesle Suipe".

L'adjointe au chef de l'unité



Manon ALBIN